

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 6 FÉVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION :

02 FÉVRIER 2018

DATE D’AFFICHAGE :

02 FÉVRIER 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 18

L’an deux mille dix-huit, le six février à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

Étaient présents : LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., CONSONNI E., DEZÈRE J., GAGNOT Ph., GUIBERT Ch., LOUAZÉ M., MOISI Ch., TERTEREAU G.

Étaient absents excusés :

Aurélie CANET donne procuration à Christelle DEROYE
Fabienne LETOURNEUX donne procuration à Christelle GUIBERT
Michel LUILLIER donne procuration à Claude MAUDUIT
Cécile PÉAN donne procuration à Guillaume TERTEREAU

Secrétaire : Émilie CONSONNI

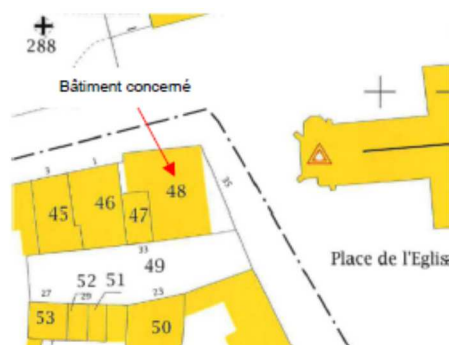
Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 janvier 2018 est adopté à l’unanimité

1° - SÉCURITÉ À L’INTÉRIEUR DU CENTRE BOURG :

Pour accroître la sécurité à l’intérieur du bourg, nous vous demandons l’autorisation d’exercer notre droit de préemption et d’acquérir le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AC n° 48 pour un prix global frais compris de 75 000 €

Autorisez-vous Monsieur le Maire ou l’un de ses Adjointes à signer les actes correspondants ?

La somme nécessaire sera inscrite au budget 2018.



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire fait part de l'opportunité qui s'offre à la Commune de préempter sur la parcelle AC n° 48 située en face de l'Église et appartenant à M. GESLAND. L'acquisition de cette parcelle, permettra d'accroître la sécurité des piétons et des véhicules.

Le Conseil Municipal autorise (16 voix pour et 2 abstentions) la Municipalité à préempter et accepte d'acquérir l'immeuble pour un montant de 75 000 €.

Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer l'acte à intervenir.

Le montant de cette acquisition sera inscrit au budget 2018.

2° - VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ ZONE ARTISANALE « LES LOGES » :

Nous avons voté lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2017 la vente à la Communauté de Communes Maine Saosnois du bâtiment situé Zone Artisanale « Les Loges »

Un acheteur s'étant fait connaître et pour éviter la multiplication des actes, nous vous proposons, après accord de la Communauté de Communes Maine Saosnois, de vendre directement ce bâtiment à la SCI BESNARD (Menuiserie) au prix de 60 000 € net vendeur.

Autorisez-vous la vente directe de ce bâtiment ?

Autorisez-vous Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les actes correspondants et la convention de délégation de la Communauté de Communes Maine Saosnois ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal à l'unanimité se montre favorable à la vente directe du bâtiment à la SCI BESNARD et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les actes correspondants ainsi que la convention de délégation avec la Communauté de Communes Maine Saosnois.

3° - APPELS D'OFFRES :

➤ Autorisation de lancer un appel d'offres pour la démolition des classes SCAN

➤ Autorisation de lancer un appel d'offres pour la création d'une aire de camping-cars avec deux lots :

- Lot 1 - Curage de la mare
- Lot 2 – Aménagement (eau, etc...)
-

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal autorise la Municipalité à lancer l'appel d'offres pour :

- la démolition de 6 classe SCAN (*Salle omnisports – École maternelle publique et privée*). L'intérieur de ces classes SCAN présente de l'amiante donc nécessite l'intervention d'une entreprise spécialisée ⇒ coût élevé. En lançant un appel d'offres groupé, nous devrions obtenir de meilleurs tarifs.

- L'aménagement d'une aire de camping-cars et le curage de la « mare de la Touche ».

4° - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT à M. et Mme BOULANGER :

Nous vous avons soumis la possibilité d'acquérir un terrain appartenant à M. et Mme BOULANGER. Le cabinet GUILLERMINET, géomètres, a fait le relevé parcellaire qui est de 448 m².

Nous vous proposons de l'acquérir au prix de 20 €/m² soit un montant total de 9 960 € + frais d'acte.

Cette somme sera inscrite au budget 2018.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

L'acquisition de ce terrain permettra un cheminement autour du Parc et un accès sécurisé pour les piétons se rendant à l'École de Musique.

Une partie du parc du presbytère sera mis à disposition de C.A.S.C.AD.E qui clôturera pour délimiter un espace extérieur au multi-accueil. Le Conseil Municipal demande à ce que l'on fasse attention à l'arbre situé dans ce périmètre.

Le Conseil Municipal (17 voix pour et une abstention) accepte d'acquérir ce terrain pour la somme de 9 960 € (448 m² x 20 €/m²) + frais. Ce montant sera inscrit au budget 2018.

Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes est autorisé à signer l'acte correspondant.

5° - PROCÉDURE DE RÉFÉRÉ AUPRÈS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'introduction par un agent de la Commune, d'une procédure de référé expertise devant le Tribunal Administratif de Nantes à propos des conséquences corporelles d'un accident survenu en novembre 2012.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à défendre la Commune et autoriser Maître Benoît JOUSSE, avocat au Barreau du Mans, à représenter la Commune dans le cadre de cette procédure.

Monsieur le Maire est-il autorisé à signer la convention d'honoraires ?

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur LEFEBVRE explique que le Maire est mis en cause dans cette affaire pour faute inexcusable.

L'agent par l'intermédiaire de son avocat a lancé une procédure pour référé en expertise. Il faut que le Maire puisse être représenté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à défendre la Commune dans le cadre de cette affaire et accepte que Maître Benoît JOUSSE, avocat au barreau du Mans représente la Commune dans le cadre de cette procédure.

6° - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES du 29 janvier 2018 :

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-sept heures, s'est réuni le Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Marolles-les-Braults.

Étaient présents : Katsumi-Reine GRIGNON, Clémence CONSONNI, Loris GALAIS, Charly GUILLOIS, Malo LE COGUIC, Paul TERTEREAU et Mathéo TISON.

Étaient absents : Léa DERENNE, Océana HUBERT, Matthew HEUZARD, Yanis HADDAK et Julie LABINAL.

Invités : Anita MERCURIN-LAUNAY (directrice CASCADE), Anne-Sophie FOURMI (responsable du centre de loisirs), Florian BEGUE (animateur du centre de loisirs) et Caroline LEROUX (stagiaire).

→ **COMPTE-RENDU : Visite City Stade le mercredi 27 décembre 2017**

Étaient présents : Loris GALAIS et Paul TERTEREAU.

1° - **BEAUMONT-SUR-SARTHE** :

Dimension 25X15 (trop grand) 4 petits buts sur la longueur

Activités : Football, Basket, Handball

2 poteaux pour le volley-ball ou badminton sans traçage au sol

Structure simple mais solide (régulièrement vandalisé)

2° - **MONTBIZOT** :

Structure accueillante, différentes couleurs mais en bois !!

Activités pratiqués : Football, Basket, Handball

Le panneau de basket sur les côtés et traçage au sol

Revêtement en technifibre pour le confort des joueurs

Règlement intérieur :

Avantage de cette structure, proximité avec l'école (proche du voisinage utilisé par les TAP).

Un rendez-vous avec Transalp est programmé le 12 février 2018.

→ **COMPTE-RENDU de l'après-midi jeux à la Maison de Retraite le mercredi 17 janvier 2018**

Clémence, Léa, Océana, Julie, Paul, Mathéo et Malo ont passé un bel après-midi en compagnie des résidents. Ils ont joué au petit Bac, des échanges chaleureux et conviviaux entre les deux générations.

Prochain après-midi programmé le mercredi 21 mars 2018.

→ **Présentation de C.A.S.C.A.D.E**

Anita MERCURIN-LAUNAY a présenté aux jeunes tout ce que CASCADE peut proposer en lien avec les projets du Conseil Municipal Jeunes et toute l'équipe de CASCADE est ouverte à toutes propositions innovantes des jeunes.

Pour la COMMISSION LOISIRS ET SPORTS :

Pour la préparation du tournoi de foot, Florian est prêt à nous aider, à intervenir auprès des jeunes. Pour l'instant, deux équipes de foot de l'école publique de Marolles, ont été constituées, suite au courrier envoyé.

Pour la COMMISSION SOLIDARITÉ :

- Aide possible dès septembre pour la collecte alimentaire (prévue le dernier week-end de novembre) et la collecte de jouets (appel aux dons dès octobre).
- Actuellement CASCADE n'accepte plus de vêtements pour la petite boutique car ils en ont trop. Mais les jeunes pourraient les aider à trier.

Il a été décidé d'organiser une réunion de travail le lundi 12 février à 17h à la Mairie pour :

- La commission Sport, afin de finaliser l'organisation du tournoi de foot, en présence de Florian.
- La commission Solidarité, afin de visiter les services de la banque alimentaire, la petite boutique et de commencer à travailler ensemble.
- La commission Environnement, afin d'organiser l'action « Nettoyons la nature » avec le magasin U Express pour les vacances d'avril 2018 en présence de Patrick GUERANGER.

DATES A NOTER DANS TON AGENDA

- Lundi 26 février 2018 après-midi
 - Lundi 5 mars 2018 après-midi
- } Action peinture au Parc Pierre GASCHER

Ne pas oublier de vous inscrire à la Mairie.

7° - ACQUISITION DE HARNAIS :

Le Sporting Club Marollais (S.C.M.) a acheté des harnais pour un montant de 521,83 € TTC. Ces harnais sont à la charge de la Commune. Nous vous proposons de verser une subvention équivalente au montant de la facture.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser au Sporting Club Marollais (SCM) une subvention d'un montant de 521,83 € TTC pour l'acquisition de harnais pour l'activité « Escalade ».

Lorsqu'ils ne sont plus conformes les harnais doivent être détruits, les responsables sont les encadrants de l'activité. Cette acquisition est à la charge de la Commune.

Un contrôle de ces équipements est effectué tous les ans et un registre de sécurité est visé à la Mairie.

8° - DEMANDE DE SUBVENTION D'UN JEUNE MAROLLAIS POUR « UN PROJET VOYAGE D'ÉTUDES »

Afin de pouvoir organiser leur voyage d'études, un groupe de jeunes sollicite leur Commune pour les aider au financement.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte (17 voix pour et une abstention) de verser une subvention de 100 € pour ce projet en espérant que toutes les Communes feront le même geste.

9° - AVANCEMENT DE GRADE DE CERTAINS PERSONNELS :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- 6 postes d'adjoint technique en 6 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe.
- 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes d'agent de maîtrise principal de 2^e classe.
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^e classe en 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

□ - 1 poste de technicien principal de 2^e classe en 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les différents avancements de grades prévus pour cette année 2018.

10° - POINT SUR LES PERSONNELS « CANTINE » et « ÉCOLES » :

☞ La personne en remplacement de notre cantinière n'a pas souhaité renouveler son contrat.

Le recrutement se révélant difficile, la Municipalité a donc décidé de prendre la société « API » pour la confection des repas. Nous avons renouvelé ce contrat jusqu'au 23 février 2018.

Un aménagement des horaires du reste du personnel en place a été nécessaire pour la continuité du service.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Christelle DEROYE fait le point sur les différents arrêts « maladie » et autres du personnel communal.

En attendant la reprise de la cantinière, la confection des repas sera effectuée par un prestataire, la Société API qui nous approvisionnera jusqu'au 23 février 2018. Les repas paraissent équilibrés.

Guillaume TERTEREAU propose de s'adresser au Collège Jean-Moulin ⇒ Difficile car il faut confectionner 150 repas/jour.

Jean-Claude BOULARD propose la Société SODEXHO ⇒ Le responsable sera contacté pour renseignements ainsi que la Société SCOLAREST.

Il a fallu réaménager les horaires du personnel que l'on remercie vivement pour leur implication.

☞ Pour les écoles : Deux personnes sont ou ont été en congé maladie.

Le CAE qui arrive à échéance le 28 février 2018 a décidé de ne pas continuer et ainsi pouvoir tenter sa chance ailleurs.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal autorise le recrutement d'une personne soit en contrat pour accroissement temporaire d'activités jusqu'au 7 juillet 2018, fin de l'année scolaire soit en contrat aidé pour une année.

11° - PROJET SARTHE HABITAT :

M. MAUDUIT et Mme DEROYE ont reçu une invitation pour l'analyse des offres concernant le choix du Maître d'œuvre – Réunion prévue le 23 février 2018 à 11 h. La maîtrise d'œuvre sera alors désignée et le projet lancé en partenariat avec la Commune.

Deux marchés conjoints

- Voirie pris en charge par la Commune
- Construction des logements pris en charge par Sarthe Habitat

Nous espérons un démarrage rapide. Le projet du Maître d'œuvre sera soumis au Conseil Municipal dès que possible.

12° - QUESTIONS DIVERSES :

☞ Le futur Comice Agricole aura lieu sur un site unique (*salles Jean-de-la-Fontaine – Écoles*). La circulation rue des Chanterelles et rue des Étandeaux sera soumise à réglementation par arrêté municipal.

Une somme sera allouée et inscrite au budget pour l'organisation de cette fête.

☞ La fête de la Libération, en partenariat avec Saint-Aignan aura lieu le 19 août 2018.

☞ La Commission des Finances aura lieu Mardi 13 février 2018 à 20 h 30.

☞ M. Philippe GAGNOT informe le Conseil Municipal du lancement d'un appel d'offres pour la construction d'une nouvelle usine de décarbonatation.

☞ Mme Émilie CONSONNI fait part de rumeurs concernant la rentrée scolaire 2018/2019. Les « Nounous » s'inquiètent. Nous rappelons que le Conseil Municipal a décidé de maintenir la semaine des 4,5 jours pour la rentrée 2018/2019.

☞ Mme Chantal MOISI fait part que lors de l'Assemblée Générale du Jardinier Sarthois, il a été reproché à la Municipalité de ne pas avoir été représentée.

Réponse de M. le Maire : « *Notre salle est très demandée par les nombreuses associations du Pays Marollais et même au-delà.* »

Le Maire et ses trois Adjoints qui ont également une vie privée, ne peuvent pas être toujours présents et notamment lorsque cette manifestation a lieu un samedi ».

☞ M. Jean-Michel LEFEBVRE indique qu'une place importante sera réservée aux Associations dans le futur Marolles « Notre Ville ».

☞ M. Claude MAUDUIT rappelle que la Commission du Cimetière se réunira le 14 février 2018.